

Jean-Pierre Sueur est intervenu le 3 décembre au Sénat sur les crédits de la direction de l'action du gouvernement.

Il s'est d'abord réjoui de la forte augmentation des crédits attribués à la Commission nationale de contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR) qui a remplacé la Commission nationale de contrôle des Interceptions de Sécurité (CNCIS) dont les moyens étaient selon lui « *indigents* ». Il a dit que l'exigence de sécurité impliquait des moyens accrus pour les services de renseignement, mais que pour garantir les libertés, le « *pendant* » en était un contrôle très vigilant, ce qui est précisément le rôle de la CNCTR.

Au sujet des missions confiées au Service d'Information du Gouvernement (SIG) en matière de « *contre-radicalisation* » sur Internet, il a insisté sur la nécessité d'une forte coordination des actions menées à cet égard au sein du gouvernement qui doit, pour lui, aller de pair avec un « *travail de terrain* » considérable.

Enfin, s'agissant des sondages commandés par le pouvoir exécutif, il a souligné que, même si des avancées restent encore utiles, la situation était considérablement plus claire qu'en « *des époques antérieures* ».

Rappelant que la législation en vigueur sur les sondages date de 1977 et qu'elle est largement inadaptée au contexte actuel, il a demandé au secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement de faire en sorte que la proposition de loi adoptée, à son initiative et à celle de Hugues Portelli, à l'unanimité par le Sénat soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale dans les meilleurs délais.